

L'ECOLE SYNDICALISTE de la VIENNE

n°49 - MARS 2008

www.snudifo86.org

SNUDI-FO



VIENNE

SNUDI-FO 86 21 bis, rue A. Orillard, 86035 POITIERS – Tel : 05.49.52.52.83 et 06.60.41.34.85

E-mail : SnudiFO86@hotmail.fr Site : www.snudiFo86.org

STAGES DE REMISE A NIVEAU

- Une menace pour les RASED
- Aucun cadre réglementaire
- Renvoyer les documents réclamés par l'administration ne fait pas parti de nos obligations de services : NE RENVOYONS rien.
- Organisons la riposte dans nos écoles. Lire pages 2 et 3

ANIMATIONS PEDAGOGIQUES

... et frais de transports

- Confirmation : nous avons le droit de nous faire rembourser nos frais de transport : lors de certaines animations pédagogiques ce mercredi 5 mars, à la demande du SNUDI-FO, il a été rappelé aux collègues qu'ils étaient en droit d'être indemnisés. Les formulaires sont à demander aux IEN (aussi disponible sur notre site, nous adressez une copie de vos demandes).
- Plusieurs collègues enfin remboursés... au tarif SNCF 2ème classe... d'autres toujours en attente.
- Les prix augmentent, et notamment l'essence : nous demandons que notre droit à être indemnisés aux frais réels au tarif fonction publique soit appliqué comme dans d'autres départements.

Lire pages 4 et 5

RASED

- Dossier spécial joint



EVS-CAE-CAV

Informations nationales et départementales en page 7.



Obligations de service, journée dite de « solidarité », congés, PPRE, promotions, salaires, direction d'école, hygiène et sécurité, droit syndical, mouvement, EVS, AVS, ASS. EDU., IUFM...

L'information syndicale :
www.snudifo86.org

www.snudifo86.org

**FACE A L'URGENCE LE SNUDI-FO DEMANDE
AUDIENCE A L'INSPECTRICE D'ACADEMIE**

Lire pages 3 et 5

Stages de remises à niveau

STAGES DE REMISE A NIVEAU : Aucun cadre réglementaire, Donc rien à renvoyer.

Les écoles ont reçu lundi 3 mars des instructions concernant la mise en place du dispositif réclamé dans une note de service par le Ministre. Le SNUDI-FO appelle les enseignants à ne rien remplir concernant les élèves de leur classe susceptibles de participer à ces stages :

- Nous refusons cette tentative de légitimer la disparition programmée des RASED, et récupérer ainsi 6% des postes de l'enseignement primaire
- Nous revendiquons un RASED complet pour 800 élèves (on en est souvent fort loin, surtout en zone rurale), et l'indemnisation kilométrique des enseignants des RASED : souvent mal ou pas remboursés, ils doivent se déplacer à leurs frais!

Concernant ces stages de remise à niveau personne n'est dupe :

- Ils ont lieu aujourd'hui sur la base du volontariat, mais à terme ils feront parti de nos obligations de services et ne seront en aucun cas rémunérés en heures supplémentaires : les heures nécessaires seront celles récupérées les mercredis et samedis matin.
- A l'heure où il est de plus en plus question de rémunération au mérite qu'est-ce qui nous permet de ne pas penser que ce sera cela à l'avenir qui déterminera la rémunération au mérite ?

Cet argent aurait été bien mieux utilisé à remplacer les collègues qui partent en formation CAPA-SH, à créer des RASED en nombre suffisant, en remboursant convenablement ces collègues pour leurs déplacements.*

En somme ces stages c'est l'application en urgence et avec fracas d'une politique dictée par l'Union Européenne visant à réduire les missions des Etats et réduire leur budget : l'objectif assigné à la France est clair pour l'Education Nationale, il faut diminuer les coûts de fonctionnement de 12,5% (tant pis si les effectifs progressent dans le même temps). Faites le calcul, avec la suppression des RASED ce sera déjà presque la moitié du chemin de parcouru.

VOUS TROUVEREZ EN PIECE JOINTE LE NUMERO SPECIAL RASED où les différents projets du gouvernement sont détaillés, notamment l'externalisation des psychologues scolaires, qui en échange de la possibilité d'exercer en libéral ne seront plus que des intervenants extérieurs sur les écoles, ne prenant pas en charge des élèves, mais des enseignants, afin de les conseiller ! C'est cela l'avenir des RASED avec la mise en place des EPEP.

Où se trouve dans ce projet le traitement des élèves en difficulté scolaire ? Il ne semble pas que cela soit la priorité du gouvernement, trop accaparé qu'il est à taper sur sa calculette et nos écoles. LE PIRE dans

cette mascarade étant que les élèves en difficultés ne sont qu'un prétexte, un cheval de Troie, et que leur intérêt est le cadet des soucis du Ministre.

Le SNUDI-FO appelle donc à ne rien remplir pour aider au déroulement de ces stages :

1/ La préparation des stages de remise à niveau n'a rien de réglementaire : ils ne font pas parti de nos obligations de service. RIEN N'EST PARU AU B.O. (Bulletin Officiel). Ce n'est qu'une simple note de service.

2/ Reçu en audience par l'Inspecteur d'Académie d'Indre et Loire (Tours), une délégation du SNUDI-FO et du SNUipp s'est vu répondre qu'aucun travail supplémentaire n'était demandé aux enseignants pour préparer ces stages : les élèves concernés par ces stages sont des élèves en difficulté, leur a-t-on répondu, ils ont donc fait l'objet d'un PPRE, l'enseignant de l'élève n'a rien d'autre à faire que mettre ce PPRE à disposition du maître de stage.

3/ Peut-on demander en moins de dix jours aux collègues de répondre à une simple note de service ? Si le gouvernement s'est fait un art de l'action en urgence, devons nous pour autant accepter de travailler de la même manière ? Nous sommes des professionnels, pas des marionnettes.

Vu l'urgence, nous venons de proposer aux syndicats de la Vienne de nous rencontrer pour déterminer une position commune et **d'ici là nous appelons les collègues à pas répondre à l'enquête et à ne rien renvoyer aux IEN (rien n'est à ce jour réglementaire puisque rien n'est encore paru au B.O.).**

Nous demandons à l'IA de nous recevoir dans les plus brefs délais sur ce dossier.

Afin de soutenir les collègues directeurs qui sont en première ligne, le SNUDI-FO appelle les collègues à se réunir et rédiger une motion contre ces stages, refusant le démembrement des RASED, et rappelant que rien n'est là réglementaire. Adressez cette motion à votre IEN, avec copie au SNUDI-FO (modèle de motion en pièce jointe).

Nous saisir pour tout renseignement (05.49.52.52.83 ou 06.60.41.34.85)

Afin de renforcer nos moyens collectifs de résistance et d'action, nous vous appelons à rejoindre le syndicat en adhérant dès aujourd'hui. Nous avons face à nous des responsables déterminés et organisés, nous devons l'être aussi et davantage. (bulletin d'adhésion dans le SNUDI-inFO en pièce jointe, adhésions déductibles à 66% des impôts).

Cordialement.

Le bureau départemental du SNUDI-FO

* Vous lirez sur notre site www.snudifo86.org la dernière mesure concernant le CAPA-SH, la suppression de 7 des options pour n'en maintenir que 2.

**La Force de FO
L'INDEPENDANCE**

Poitiers, le 6 mars 2008

à Madame l'Inspectrice d'Académie par intérim,
Directrice des services départementaux de l'Education Nationale
de la Vienne

Objet : demande d'audience

Madame l'Inspectrice d'Académie par intérim,

De nombreux sujets suscitent actuellement d'importantes inquiétudes, et mécontentements chez les enseignants du premier degré du département.

Notre précédent courrier en date du 3 mars exposait précisément le problème posé par le non remboursement des frais de transports pour se rendre aux animations et conférences pédagogiques, et sollicitait de votre part une audience concernant une revendication fondamentale des enseignants concernant le paiement de ces frais aux frais réels de la fonction publique conformément à l'article 29 du décret 30-437 du 28 mai 1990.

Au cours de cette audience que nous sollicitons, nous souhaiterions également aborder avec vous les points suivants :

- Le problème induit par l'urgence dans laquelle ont été mis en place les stages de remise à niveau durant les vacances scolaires et ceux induits par la note de service qui accroît la charge de travail des collègues non volontaires, alors qu'à notre sens cette note de service qui n'est pas parue au B.O. n'a aucun caractère réglementaire à l'heure actuelle. Nous avons invité nos collègues à ne pas retourner les documents demandés, ceux-ci n'ayant aucun caractère réglementaire.

- La mise en place de ces stages suscite également des inquiétudes concernant l'avenir des RASED. Déjà de nombreux RASED ne sont pas complets et le nombre d'élèves dont ils ont la charge est trop important pour permettre un travail tout à fait efficace. Quant aux collègues des RASED c'est bien souvent qu'ils doivent payer de leur poche le carburant qui ne cesse d'augmenter, afin d'aller d'une école à une autre pour faire leur travail. Par ailleurs les collègues en stage CAPA-SH ne sont pas remplacés durant leur stage et cela réduit encore l'efficacité des RASED. Notre organisation ne peut croire qu'afin de « récupérer » des postes en cette période de carte scolaire, vous menaciez de disparition les RASED alors que tout le monde s'accorde pour considérer qu'il faut renforcer ces réseaux.

- Le report du CTP carte scolaire, les annonces de suppressions de postes dans l'Education Nationale, le peu de postes créés dans la Vienne en comparaison de la hausse prévue des effectifs, ne peuvent qu'interroger sur les conditions de travail des enseignants, surtout avec des objectifs de réduction de l'échec scolaire, d'autant lorsque les RASED paraissent menacés. Déjà beaucoup de classes du département sont surchargées, surtout en milieu rural. Déjà en maternelle l'accueil dès deux ans a presque disparu. Déjà dans de nombreuses classes de maternelles les effectifs avoisinent et dépassent allègrement les 30 élèves. Comment enseigner convenablement dans de telles conditions ? Comme apprendre dans ces classes lorsqu'on est un élève, et ce d'autant que cet élève connaît des difficultés ?

- Enfin dans trop d'école la scolarisation des enfants handicapés se fait dans de mauvaises conditions. De nombreux collègues s'interrogent comme de nombreuses associations de parents d'enfants handicapés : ne serait-il pas temps de cesser de faire des économies sur la scolarisation de ces enfants, et créer le nombre de classe d'enseignement adapté nécessaire ?

Nous sollicitons donc une audience de votre part afin d'aborder ces différents points.

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de notre considération distinguée.

Fabien Vasselin
Secrétaire départemental du SNUDI-FO

EXEMPLE DE MOTION

Prise de position du conseil des maîtres de l'école Jean de la Fontaine (Indre-et-Loire)

Nous avons appris que nous étions sollicités pour établir une liste d'élèves qui auraient besoin d'une remise à niveau (en CM) avec élaboration d'un dossier spécifique.

Nous devrions aussi indiquer si nous sommes volontaires pour assurer ces semaines de «stages» (3 semaines réparties en avril, début juillet et fin août) travail pour lequel nous serions payés en heures supplémentaires.

Nous tenons tout d'abord à exprimer notre désaccord avec l'idée selon laquelle on pourrait remettre à niveau les élèves en grande difficulté scolaire avec des stages de soutien pendant les vacances.

Non seulement c'est nier des années de recherche qui montrent qu'on ne résout pas les difficultés des élèves en grand échec scolaire par un simple soutien, c'est nier la nécessité d'une prise en charge par des spécialistes de toutes sortes, selon l'analyse des difficultés, parfois sur le long terme.

Mais c'est aussi culpabiliser les enfants en les « punissant de vacances parce qu'ils n'ont pas bien travaillé ». C'est méconnaître l'état de fatigue dans lequel sont nos élèves et en particulier ceux qui ne progressent que très lentement à la fin des périodes d'école.

Au nom de la lutte contre l'échec scolaire, ce serait en fait une énorme régression.

On peut imaginer que dans des situations tout à fait particulières, par exemple, pour des enfants qui ont été malades et qui n'ont pas pu bénéficier d'heures d'enseignement du fait des soins, une partie de la remise à niveau puisse être assurée pendant les vacances.

Encore faudrait-il que l'enfant soit volontaire et qu'en aucun cas cela ne puisse être assuré par des enseignants en lieu et place de leurs horaires réglementaires (dans le cadre d'heures annualisées par exemple) mais bien sur la base d'un réel volontariat.

Mais nous refusons de cautionner un système qui pourrait créer l'illusion que l'on aide ainsi les élèves en grande difficulté scolaire et justifier par là même les économies de postes d'enseignants spécialisés ainsi que toutes les structures concourant à leur travail, les économies de postes d'enseignants impliquant des effectifs de plus en plus surchargés. Cela pourrait être aussi à terme un moyen de justifier l'interdiction du redoublement (qui coûte aussi en postes) au mépris des indications des enseignants.

C'est pourquoi nous mandats les syndicats, lors de l'audience demandée en commun par le Snudi-FO et le Snuipp-FSU auprès de l'Inspecteur d'Académie d'Indre et Loire, pour intervenir afin que les enseignants n'aient pas à établir de listes d'élèves.

Pour être informé, pour être défendu,

Syndiquez-vous !

Confédération Générale du Travail
FO
la force syndicale
SNUDI
Force Ouvrière



Obligations de service, journée dite de « solidarité », congés, PPRE, promotions, salaires, direction d'école, hygiène et sécurité, droit syndical, mouvement, EVS, AVS, ASS. EDU., IUFM...

L'information syndicale :
www.snudifo86.org

FRAIS DE DEPLACEMENT POUR LES CONFERENCES PEDAGOGIQUES

L'augmentation du prix du carburant et la baisse de notre pouvoir d'achat révèle de façon caricaturale une aberration dans l'Education Nationale : **les enseignants des écoles sont amenés à se déplacer à leurs frais !**

Depuis septembre, nous cherchons à obtenir que l'administration défraye les collègues convoqués par l'administration à des animations pédagogiques et qui sont obligés de prendre leur véhicule personnel, sur la base des tarifs fonction publique et non sur la base ridicule du tarif SNCF 2° classe comme cela n'est d'ailleurs pas fait dans le 86.

En effet, l'Arrêté du 01/12/1999 prévoit que "*Les agents peuvent être autorisés à utiliser leur véhicule personnel (automobile, véhicules à moteur à deux roues) lorsque son utilisation entraîne une économie ou un gain de temps appréciable, lorsqu'elle est rendue nécessaire par l'absence, permanente ou occasionnelle, de moyens de transport en commun, soit par l'obligation de transporter du matériel fragile, lourd ou encombrant.*"

Vous trouverez ci-dessous une lettre type à adresser à votre IEN pour les conférences pédagogiques ayant déjà eu lieu cette année lorsque le lieu de réunion se situe hors de la zone de votre résidence familiale ou administrative (nous joindre en cas de doute ou pour toute question. Pour les animations pédagogiques des années précédentes ou pour les stages de formation continue ou pour les réunions de directeurs, nous contacter).

Bien évidemment, nous vous demandons de communiquer un double de cette demande au SNUDI-FO afin de suivre votre dossier. (lettre type au format word sur simple demande)

MODELE DE LETTRE TYPE

(Commune), le 200...

Nom Prénom
Enseignant en poste à

A

Madame l'Inspectrice d'académie
De la Vienne

S/c de M. L. I.E.N. de la
circonscription de

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Ayant été convoqué(e) pour participer
Soit à un stage de formation continue du au à
Soit à une animation pédagogique le à

j'ai constaté que je ne pouvais emprunter les transports en commun pour me rendre sur le lieu de stage (ou d'animation).

En effet la gare la plus proche de mon domicile se trouve àet les horaires de train sont les suivants :

- De ce fait, je suis contraint(e) d'utiliser mon véhicule personnel,
- *Soit* ce qui me permet de réaliser une économie et un gain de temps appréciable,
 - *Soit* du fait de l'absence de moyens de transport en commun.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de bien vouloir me délivrer une autorisation d'utilisation de mon véhicule personnel comme le stipule l'article 29 du décret 90 - 437 du 28 mai 1990.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de mon entière considération.

Signature

P.J. : - photocopie de la carte grise
- photocopie de l'attestation d'assurance
Copie : SNUDI-FO

Poitiers, le 3 mars 2008

à Madame l'Inspectrice d'Académie par intérim,
Directrice des services départementaux de l'Education Nationale
de la Vienne

Lettre ouverte

Objet : remboursement des frais de transport pour se rendre à des animations ou conférences pédagogiques.

Madame l'Inspectrice d'Académie par intérim,

L'année dernière il a été rappelé aux collègues d'un certain nombre d'école que leur présence à des animations pédagogiques et à des conférences pédagogiques faisait partie de leurs obligations de service, ce qui est en effet le cas.

Toutefois si leur présence est obligatoire, nous constatons qu'une des obligations de l'administration n'est pas respectée. De nombreux collègues déplorent que sur les lieux où se déroulent ces animations et ces conférences, aucun formulaire, d'indemnisation de leur déplacement, ne leur est fourni, bien que ce soit leur droit en tant que fonctionnaires. Si cela est malheureusement le cas depuis de nombreuses années, cela n'en reste pas moins inacceptable.

Par ailleurs, de nombreux collègues qui ont réussi à se procurer ce formulaire n'ont toujours pas à ce jour été remboursés de déplacements datant pourtant de novembre. Il ne leur a pas non plus été précisé qu'il manquait une pièce afin de permettre le traitement de leur dossier.

Même au ridicule tarif deuxième classe SNCF, les collègues ne sont pas remboursés, ou alors très difficilement, alors qu'il s'agit du minimum dans les autres départements. Qu'est-ce qui justifie que l'Inspection Académique de la Vienne rembourse encore plus mal que des Inspections Académiques qui remboursent déjà mal ?

Compte tenu de la hausse des prix de l'essence, de la baisse du pouvoir d'achat des enseignants de 20% sur ces 25 dernières années, pouvoir d'achat encore amputé en 2007 où aucun rattrapage n'a été prévu malgré l'inflation, vous comprendrez que les enseignants de la Vienne acceptent mal qu'on leur parle d'obligation de présence lorsque leur droit à être remboursé n'est pas pris en compte.

Et ce n'est pas la revalorisation proposée généreusement par le gouvernement de 0,8% en 2008 (alors que l'inflation prévue est de 3,2% pour cette même année), qui va faire taire cette indignation.

Madame l'Inspectrice, notre syndicat a pour fonction de défendre les intérêts et les droits des collègues, notamment financiers. C'est pourquoi nous vous demandons :

que des formulaires de remboursement des frais de transport soient disponibles sur tous les lieux d'animation et de formation pédagogique.

que les collègues qui ont retourné des demandes de remboursement soient remboursés comme cela est leur droit.

que conformément à l'article 29 du décret 90 - 437 du 28 mai 1990, les collègues soient remboursés au tarif fonction publique, en frais réel, et non au tarif SNCF deuxième classe, car on ne peut pas dire que la Vienne soit un département fortement équipé en transports en commun, et rares sont les collègues qui ne doivent pas prendre leur voiture pour se rendre à ces conférences et animations.

Nous sollicitons donc une audience de votre part afin de nous entretenir entre autre sur ce dossier.

Dans l'attente que ce problème trouve une issue, veuillez agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de notre considération distinguée.

Fabien Vasselín
Secrétaire départemental du SNUDI-FO

SNUDI-FO 86 Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles de l'enseignement public primaire

tel-fax : 05.49.52.52.83 et 06.60.41.34.85 courriel : snudifo86@hotmail.fr site : www.snudifo86.org

permanences : du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et sur rendez-vous



EVS - AVS

Le SNUDI-FO en train de préparer une nouvelle audience au rectorat et nous avons également demandé à la direction régionale de l'ANPE une rencontre (courrier en pièce

jointe).

Vous êtes nombreux à dire que vous comptez sur le syndicat pour retrouver vos emplois. A FO, nous considérons le syndicat comme l'outil des salariés. Le syndicat, c'est le regroupement de salariés qui mettent en commun une fraction de leur salaire pour se défendre et être informés en toute indépendance. Nous vous appelons à renforcer votre outil, à utiliser le 1^{er} droit qui permet de faire respecter tous les autres : se syndiquer.

AVS - EVS : 30 euros pour 2008 (plusieurs chèques sont possibles),

Etre syndiqué, c'est donner à l'organisation les moyens financiers de mobiliser plus largement, c'est être informé, connaître ses droits, car on ne peut défendre ses droits que si on les connaît. Mais c'est aussi faire bloc solidairement, car ce n'est pas individuellement mais collectivement qu'une réponse peut être trouvée au chômage, aux salaires faibles et à la destruction des droits des salariés.

Infos départementales :

Défense individuelle et collective de l'emploi de chacun.

Le SNUDI-FO, sollicité par des collègues, a demandé audience au rectorat, et devrait être reçu prochainement afin d'étudier l'avenir et les dossiers des syndiqués et sympathisants qui ont demandé au syndicat de les assister dans cette démarche.

Le Rectorat nous a en effet indiqué dans une précédente audience qu'il y aurait une baisse de 30% des budgets pour les CAE CAV de la Vienne en 2008, soit autant d'emplois en moins (environ 200). Cela est inacceptable au regard du drame humain et éducatif qui en découle. Le SNUDI-FO interviendra donc sur chaque dossier qui lui sera confié, afin que les CAV dont le contrat peut être prolongé le soient jusqu'au terme des 36 mois (5 ans pour les salariés de plus de 50 ans), et continuera de faire pression pour la pérennisation de ces emplois. Contactez le syndicat afin que votre dossier soit défendu.

Préjudice moral.

Le SNUDI-FO compte également insister sur le préjudice moral que représente l'absence de formation pour les CAE et CAV, alors que cela leur avait été promis à la signature de leur contrat. FO, si nécessaire, défendra ses syndiqué(e)s aux prud'hommes pour faire reconnaître ce préjudice moral et en obtenir réparation.

Travailler plus pour gagner moins : plainte aux prud'hommes.

Parallèlement, FO Vienne a commencé à constituer, avec notre conseillère prud'hommes Yvette Courtois, les premiers dossiers de CAE et CAV pour le paiement des heures supplémentaires effectuées et non rémunérées. Contacté de nouveau fin janvier, le lycée de Bressuire a refusé une nouvelle fois de répondre à notre demande d'indemnisation à l'amiable. Préjudice pourtant reconnu dans d'autres départements.

La plainte aux prud'hommes est individuelle et non collective, ce qui signifie que si un(e) collègue obtient d'être indemnisé(e), cela ne dispensera pas les autres collègues de la même démarche. Vous pouvez donc aller aux prud'hommes seul(e), mais nous vous conseillons vivement, si vous entamez ce type de démarche, de vous faire assister par FO. Nous défendrons chacun(e) de nos syndiqué(e)s. PRENEZ CONTACT AVEC LE SYNDICAT POUR DAVANTAGE D'INFORMATIONS.

Rappel : est considérée comme heure supplémentaire non rémunérée toute heure de travail effectuée au-delà de 20 heures hebdomadaires pour un CAE et de 26 heures pour un CAV. En effet, le rattrapage des heures non travaillées lors des congés scolaires ne peut être invoquée pour l'employeur : il s'agit de congés de fait et ils doivent être rétribués, même si l'école est fermée. L'annualisation/ modulation du temps de travail invoquée par l'employeur ne tient pas au regard du droit du travail.

Infos nationales :

Il y a des mobilisations d'AVS EVS en cours dans de nombreux départements.

Suite à cette mobilisation continue, la Fédération FO de l'enseignement et Jean-Claude MAILLY, secrétaire général de la CGT-FO, ont obtenu d'être reçus par Xavier DARCOS, ministre de l'Education Nationale, le 4 février dernier. Celui-ci a indiqué à FO qu'il réfléchissait à la pérennisation des emplois d'AVS et EVS. Toutefois, il a rappelé que, lorsque les contrats se terminent, le Ministère ne peut rien faire d'autre que le constater : il ne peut pas décréter de prolongation de ces contrats dont le dispositif est extérieur au Ministère de l'Education Nationale. Dans sa réflexion de pérennisation, le Ministère pourrait s'orienter vers des contrats inspirés de ceux des MI/SE (Maîtres d'Internat/Surveillants d'Externat) : statuts qui justement ont la particularité d'avoir été supprimés et remplacés par des contrats d'Assistants d'Education).

Même s'il s'agit d'une réponse très vague, elle montre un infléchissement du Ministère qui, pour nous, est un encouragement à poursuivre la mobilisation. Une fois de plus, ne nous leurrons pas : la mobilisation entamée a permis d'obtenir l'oreille du Ministre, mais les EVS, et tous ceux qui les soutiennent, en attendent bien plus.

Le SNUDI-FO et le SN-FO-LC (collèges et lycées) appellent donc à poursuivre la campagne de pétition ! 1000 signatures ont déjà été rassemblées sur la Vienne, dont 550 enseignants du primaire, soit un quart de ceux de la Vienne ! Continuez à signer, faire signer, enseignants, EVS, AVS, parents d'élèves, élus... (pétition en pièce jointe et en cliquant sur ce lien

Au SNUDI-FO, nous pensons que l'heure est au regroupement et à la mobilisation.

Considérant que :

- nombre d'EVS ont déjà vu leur contrat s'arrêter en cours d'année scolaire ;
- nos revendications sont légitimes ;
- un véritable drame humain et éducatif est en train de se jouer ;

Nous appelons tous les EVS et AVS à se syndiquer pour se faire respecter, et établir le rapport de forces nécessaire à la satisfaction des revendications. Car rien n'est encore joué. A l'heure où le Ministre dit réfléchir à la pérennisation des emplois, il est plus que jamais nécessaire de se regrouper : l'issue dépendra de notre mobilisation.

Cordialement,

Fabien Vasselin, secrétaire départemental du SNUDI-FO Vienne

PS : pour recevoir toutes les informations sur votre boîte mail (toutes ne peuvent pas être expédiées aux écoles), inscrivez-vous à la newsletter directement sur notre site internet www.snudifo86.org et confirmez votre inscription dans le mail que vous recevrez.

**La Force de FO
L'INDEPENDANCE**



Pour être informé, pour être défendu,

Syndiquez-vous !



Tous ensemble faisons respecter tous nos droits.



66 % de la cotisation est déductible des impôts.

● COTISATIONS DE BASE sur 12 mois

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				114 €	118 €	120 €	122 €	129 €	135 €	143 €	156 €
Profs des Ecoles	77 €	77 €	122 €	127 €	133 €	143 €	151 €	160 €	173 €	184 €	201 €
P.E. hors classe	160 €	178 €	189 €	199 €	215 €	226 €	237 €				

● MAJORATIONS

Enseignants AIS et IMF	+ 7 €
IMF IEN - IMF CPD	+ 11 €
Chargé d'école	+ 3 €
Directeur 2 - 4 classes	+ 6 €
Directeur 5 - 9 classes	+ 10 €
Directeur 10 classes et plus	+ 13 €

● CAS PARTICULIERS

AVS-EVS- ASS.EDU : 30 €

RETRAITE : 72 €

PE1, disponibilité: 20€

PE2: 77€

Temps partiel : cotisation au prorata du service effectué

Rejoignez le **SNUDI-FO**, le syndicat qui reste un syndicat !

66 % de la cotisation est déductible de votre impôt.

Exemple : un collègue PE au 7ème échelon acquitte une cotisation de 151 € ; il déduira 100 € du montant de son impôt sur le revenu. L'adhésion annuelle lui revient donc à 51 €.

Pour la réduction d'impôt, un reçu à joindre à votre déclaration des revenus vous sera adressé en temps utile.

Chèque(s) à l'ordre de « **SNUDI-FO -86** »

Plusieurs versements possibles (10 maximum) prélèvement des chèques aux dates que vous indiquerez.

A retourner à : **SNUDI-FO 86**
21 bis, rue Arsène Orillard- 86035 POITIERS



Abonnement compris à toutes les publications du SNUDI-FO. Adhésion comprise à l'AFOC- Association Force Ouvrière des Consommateurs et des Locataires

Bulletin d'adhésion 2008

Cotisation de base + Majoration = €

Temps partiel : oui
(.....%) - non

Nombre de chèques :

Nom : Prénom :

Corps : Instit. - P.E. - autre:..... Fonction : Adjoint - Directeur - IMF - AIS - autre :

Echelon : Date de passage :

Ecole - localité : Tél.....

E-mail école :

Adresse personnelle

Téléphones personnels fixe:/ Portable:

E-mail personnel :

Je déclare adhérer au SNUDI-FO (date et signature)

Pour être informés, pour être défendus, pour la satisfaction des revendications ADHEREZ !